

Pont-Péan

LETTRE D'INFORMATION

pontpean.fr



Michel DEMOLDER
Maire de Pont-Péan

ÉDITO

**Chère Pont-Péannaise,
cher Pont-Péannais,**

Dans un contexte de crise économique, sociale et géopolitique tendue, le gouvernement persiste dans sa volonté de reporter l'âge de départ à la retraite. Cette réforme vise soi-disant à rééquilibrer notre système de retraite en nous disant que nous n'avons pas le choix : il nous faut travailler plus car nous vivons plus longtemps !

Les manifestations qui se succèdent depuis le 19 janvier montrent que les femmes et les hommes de notre pays s'opposent à une réforme injuste qui ne résoudra pas les véritables problèmes de financement de notre système de retraite par répartition.

Car oui, les arguments sont nombreux à opposer à ce projet rétrograde qui vise avant tout à satisfaire les appétits des fonds de pension.

L'équilibre de notre système de retraite est possible en faisant participer au même niveau que les salaires les dividendes perçus par les actionnaires (80 milliards d'euros en 2022), en augmentant les salaires et en modulant à la hausse les cotisations des entreprises qui taillent dans l'emploi, les salaires ou les dépenses de formation.

Ambroise Croizat, ministre à l'origine de la sécurité sociale, disait en 1945 : « La retraite ne doit plus être l'antichambre de la mort, mais une nouvelle étape de la vie ». Ainsi, de nombreux retraité.e.s dans notre commune s'investissent comme bénévoles dans les diverses associations qui développent ce lien social indispensable au mieux vivre ensemble. Quel devenir demain pour nos associations ?

Nous sommes toutes et tous appelé.e.s à nous mobiliser pour notre avenir collectif car la question du financement de notre système de retraite nécessite un débat avec l'ensemble des hommes et femmes de notre pays. Le passage en force au Parlement serait un déni de démocratie.



LE POINT SUR LES ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX

Retrouvez les arrêtés préfectoraux et l'ensemble des mesures à respecter sur www.pontpean.fr

Lutte contre l'influenza aviaire

L'ensemble du département a été placé en Zone de Contrôle Temporaire (ZCT). Afin de prévenir la diffusion du virus, plusieurs mesures sont ainsi à respecter par les détenteurs de volailles ou d'autres oiseaux captifs (détenus à finalité non commerciale et commerciale).

Vigilance sécheresse

L'arrêté préfectoral plaçant le département d'Ille-et-Vilaine en état de "vigilance" sécheresse a été abrogé le 24 janvier. La reconstitution des réserves d'eau à un niveau suffisant et les prévisions météorologiques à court terme permettent de lever les restrictions d'usage.

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS !



Ce dépôt sauvage de déchets a été constaté entre le Chemin qui relie la rue du Mouton Blanc à la station de relevage du Tellé. Se débarrasser de ses ordures, déchets de chantier ou déchets verts en dehors des lieux dédiés est un comportement irrespectueux et illégal. Les abandons sauvages polluent les milieux naturels, sols, eau, air et dégradent de fait les paysages et le cadre de vie. Les auteurs de ces dépôts illégaux encourent une amende de 1 500 €, pouvant aller jusqu'à 3 000 € en cas de récidive. Afin de préserver le territoire, la mairie appelle au civisme et rappelle que les déchets et encombrants sont à apporter aux déchèteries du secteur.



DÉCHÈTERIES

Bruz – Les Garennes

du lundi au samedi
9h-12h et 14h-18h
(fermée le mardi matin)

St-Erblon – Le Perray

du lundi au samedi
9h-12h et 14h-18h
(fermée le mardi après-midi)

DOMAINE PUBLIC : LES OBLIGATIONS DES RIVERAINS SUR LA COMMUNE

Afin de maintenir la propreté et l'hygiène, la commodité et la sécurité de circulation et compléter les mesures des autorités pour préserver l'intérêt général sur la commune, la collectivité a recensé les obligations des riverains à travers un arrêté municipal.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX

Entretien

Sur toute la largeur des trottoirs ou, s'il n'en existe pas, à un espace de 1,20m de largeur.

- Balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate de l'habitation.
- Désherber par arrachage ou binage - le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.
- Entretenir la propreté des avaloirs près des trottoirs et des regards pour l'écoulement des eaux pluviales en veillant à ce qu'ils ne soient jamais obstrués.
- En période hivernale, balayer la neige sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau et, en cas d'absence de trottoir, sur une largeur de 2m de la façade de la maison ; jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois sur le verglas devant l'habitation.

Libre passage

Ne pas gêner le passage sur les trottoirs. Respecter, lorsque les dimensions du trottoir le permettent, une largeur minimale de cheminement de 1,20m. Le dépôt de matériaux et ordures et le stationnement de véhicules y est interdit.

ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX

- Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur est limitée à 2m, voire moins là où la visibilité est indispensable (ex : approche d'un carrefour ou d'un virage).
- En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres incombe au riverain, qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

GESTION DES DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, en supplément des amendes, facturer les frais d'enlèvement aux contrevenants. Les poubelles d'ordures ménagères et de déchets recyclables doivent être retirées de la voie publique après le passage de la collecte et remises sur les propriétés respectives des habitants.

EAU POTABLE, LE BILAN ANNUEL

En 2021, la Collectivité Eau du Bassin Rennais couvrait 72 communes (13 de plus qu'en 2020) et a fourni de l'eau à 536 000 habitants. Chaque année, elle rédige un rapport à destination de ses usagers sur la protection, la production, la distribution, la consommation et le prix de l'eau potable.

PROTECTION DES RESSOURCES

- **L'intégralité des captages dispose d'un périmètre de protection.** En 2021, **47 infractions** ont été enregistrées, contre 68 en 2019 et 54 en 2020.
- **715 ha de terrains** en propriété ont été **gérés de manière écologique.**
- **1 500 km² de bassin versant** ont bénéficié d'une diversité d'actions telles que la **restauration du bocage, le suivi de la qualité des eaux brutes, l'accompagnement des exploitations vers des systèmes durables de production agricole, la valorisation économique des productions agricoles** (label Terre de Sources valorisant les productions agricoles et assurant une juste rémunération aux agriculteurs qui protègent la ressource en eau).

QUALITÉ DE L'EAU

Le **paramètre Nitrates**, calculé sur les prélèvements en usine de potabilisation, n'a eu aucun dépassement en 2021. Le **paramètre pesticides**, quant à lui, présente de nombreux dépassements dus à la présence de Métochlor, Diméthénamide et Méso-trione utilisés régulièrement pour la culture du maïs, colza et autres céréales... Ces mesures ne dépassent toutefois pas les limites de potabilisation.

PRODUCTION

Les **ressources souterraines** (6 385 465 m³ en 2021) représentent en moyenne 22,7% de la totalité des ressources. Le **rendement hydraulique des usines**, après s'être dégradé en 2017 et 2018, progresse depuis 2019 à 95,6% (soit 2% de mieux).

Les investissements de la collectivité permettent une **autonomie énergétique à hauteur de 18%**

DISTRIBUTION

Le **réseau a été renouvelé de 1,25%, soit environ 55 km** (enveloppe financière de 8,8 millions d'euros). La sécurisation de la distribution et les nouveaux réservoirs représentent quant à eux une enveloppe financière de 1,2 millions d'euros en 2021.

CONSOMMATION



66,7 m³ par an
et par abonné

PRIX



L'écart sur la facture
pour 120 m³ est passé
de 150€ à 11€ en 6 ans



PROGRAMME LOCAL D'ÉCONOMIES D'EAU ECODO

L'enjeu pour la Collectivité Eau du Bassin Rennais est d'assurer l'équilibre entre les ressources et les besoins en eau afin d'augmenter de manière durable la résilience du territoire, notamment en période de sécheresse. En 2021, le programme ECODO a permis :

- **La sensibilisation de 1 600 habitants** (porte-à-porte, animations collectives, distributions de kits...)
- **L'élargissement de la Charte ECODO** avec 17 magasins de bricolage engagés à aider les consommateurs dans le choix et l'achat de matériel hydro-économe adapté à leur besoin
- **L'engagement actif de 29 communes** dans une démarche d'accompagnement au diagnostic des bâtiments des communes et Ehpads situés sur le territoire du bassin rennais
- **La sensibilisation de 1 090 élèves d'élémentaire** dans le cadre d'animations



RENNES MÉTROPOLE MÈNE L'ENQUÊTE !



Afin de connaître les pratiques de déplacement des habitants, tous modes de transport confondus, Rennes Métropole organise une enquête sur la mobilité des habitants Brétiliens. Les informations recueillies seront essentielles pour adapter les aménagements et les services en matière de mobilité aux besoins de la population. L'enquête se déroulera du 7 février au 8 avril 2023. 5 000 personnes seront interrogées par téléphone pour décrire leurs déplacements.

RN137 : OUVERTURE D'UNE VOIE RÉSERVÉE AUX TRANSPORTS EN COMMUN



Depuis le 3 janvier, une nouvelle voie réservée aux transports en commun a ouvert entre la RD34 (échangeur de la Conterrie) et la porte d'Alma, en direction de Rennes. Cet aménagement permet aux bus et autocars des lignes régulières de la STAR et de BreizhGo de circuler sur la bande d'arrêt d'urgence en cas d'embouteillage. Le temps de trajet des usagers des cars et bus est ainsi réduit et plus régulier, les transports en commun subissant moins les effets de la congestion durant les heures de pointe.

DERNIER ACTE POUR L'ATELIER CITOYEN MOBILITÉS DURABLES

Lundi 16 janvier s'est tenu une rencontre entre élus et membres du conseil participatif pour la restitution de l'atelier mobilités durables. 8 mois d'enquête, d'échanges, de rendez-vous avec les acteurs associatifs pour **élaborer des propositions permettant à la commune d'agir et amorcer une dynamique au profit des mobilités douces (bus, marche, vélo, trottinette...).**

DES TRAVAUX SUR LA RD36 ENTRE PONT-PÉAN ET L'ÉCHANGEUR DE LA QUATRE VOIES RENNES-NANTES

Rennes Métropole envisage la réalisation d'une piste cyclable sécurisée entre Pont-Péan et la quatre voies. Cette opportunité a fait émerger plusieurs propositions :

- **Création d'une aire de covoiturage** permettant aux habitants du sud de la métropole de laisser leurs véhicules pour covoiturer et donner la possibilité aux covoitureurs d'emprunter la voie express dédiée aux bus
- **Création d'un parking à vélos** au niveau de l'échangeur et d'un nouvel arrêt de bus pour ouvrir les possibilités et en augmenter la fréquence
- **Pour la ligne de bus 79 Rennes-Pont-Péan, augmentation du nombre de bus et de rotations** afin de proposer une meilleure fréquence de passages journaliers sur un trajet rapide (inférieur à 20 minutes) équivalent aux communes voisines (Orgères, Laillé...)

UNE TRANSFORMATION DE LA VOIE DOUCE DE LA ROUTE DE NANTES EN PISTE CYCLABLE

La route de Nantes pourrait, dans les années à venir, accueillir une piste réservée aux vélos. Estimée dangereuse par les Pont-Péannais au cours de l'enquête, plusieurs propositions ont été formulées pour la sécuriser (rendre les vélos prioritaires, enlever les poteaux présents, mettre en place une signalétique lisible ainsi qu'un marquage au sol...).



la **fabrique** citoyenne **Pont-Péan**

LA CRÉATION D'UN BUDGET D'INVESTISSEMENT MOBILITÉ

Doter la commune d'un budget dédié marquerait une véritable prise en compte des enjeux actuels sur la mobilité à l'échelle de la commune, dans l'objectif de **privilégier l'urbanisation de proximité et rééquilibrer la place donnée aux mobilités douces** par rapport aux voitures. Ce budget pourrait permettre de réaliser des travaux afin de développer la pratique de la marche, du vélo, de la trottinette et de mettre en place des actions pédagogiques et de sensibilisation aux mobilités durables.

SERVICES COMMUNAUX

UN(E) CONSEILLER(ÈRE) NUMÉRIQUE AU SERVICE DES HABITANTS



Vous avez besoin d'aide pour utiliser vos outils informatiques ? Naviguer sur Internet ? Gérer vos courriels ? Installer une application ? Stocker vos contenus numériques ? Vous souhaitez apprendre les bases du traitement de texte...

Depuis le 26 janvier 2023, un(e) conseiller(ère) numérique France Service vous accompagne à Pont-Péan. Ce service est gratuit et pourra notamment vous apporter une aide pour :

- L'utilisation des différents supports numériques : ordinateur, smartphone, tablette, etc...
- L'acquisition de savoirs numériques de base : création d'une adresse mail, installation et configuration d'une application, communication sur les réseaux sociaux
- Vos démarches administratives en ligne : CAF, CPAM, Pôle Emploi, Impôts, Préfecture, etc

PERMANENCES EN MAIRIE

Créneaux individuels de 45 minutes

> Sur rendez-vous auprès de la mairie

- | | |
|---------------------------------------|--|
| • jeudi 9 février
9h-12h45 | • mercredi 8 mars
9h-16h45 |
| • jeudi 23 février
9h-16h45 | • jeudi 6 avril
9h-16h45 |
| • jeudi 2 mars
9h-16h45 | • mercredi 26 avril
9h-16h45 |

UNE NOUVELLE TARIFICATION POUR LES SERVICES COMMUNAUX

2022 a été marquée par de fortes hausses des coûts pour les ménages mais également pour les collectivités (prix des aliments, coûts de l'énergie...).

En 2023, de nouvelles augmentations sont annoncées. Pour y faire face, la collectivité est contrainte de faire évoluer les conditions tarifaires de plusieurs services communaux. Cela concerne **les tarifs des services enfance-jeunesse** (restauration scolaire, accueil périscolaire, accueil de loisirs et activités jeunesse) ainsi que **les tarifs de location de salles à l'espace Beausoleil**.



Retrouvez la nouvelle tarification 2023
sur www.pontpean.fr



RECENSEMENT 2023

Vous êtes Français(e) et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Le recensement citoyen est une obligation et doit s'effectuer dans les 3 mois suivants votre date anniversaire. Cette attestation est indispensable pour l'inscription à un examen (BEP, bac...), pour être convoqué(e) à la Journée de Défense et Citoyenneté et permet d'être automatiquement inscrit(e) sur les listes électorales à vos 18 ans.

Le recensement citoyen peut se faire
à la mairie de votre domicile

ACTIVITÉS ENFANCE JEUNESSE - *Vacances de février*

Comme à chaque période de vacances, se pose la question de ce que vont faire les enfants et ados. L'équipe du pôle enfance jeunesse de Pont-Péan propose un programme d'activités adapté à chaque âge.

POUR LES ENFANTS DE 3 À 11 ANS

Situé au cœur des équipements sportifs et scolaires, l'accueil de loisirs est ouvert :

- > En période scolaire, le mercredi de 7h30 à 18h45
- > Pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h45

Il offre des vacances conviviales et ludiques aux enfants en leur faisant découvrir de nouvelles activités sportives, culturelles et artistiques, à leur rythme et selon leurs envies. Les enfants sont accueillis par tranche d'âge et chaque groupe dispose d'une salle dédiée. Les animateurs et animatrices proposent des activités et les complètent en fonction des envies des enfants. Le planning et les informations relatives aux sorties sont affichés à l'entrée des salles d'accueil.

Inscriptions : <https://pontpean.portail-famille.net>

ACCUEIL DU MERCREDI

La limite du nombre d'enfants accueillis ayant été atteinte, une liste d'attente a été mise en place.



POUR LES JEUNES DE 10 À 18 ANS

Activités 10/14 ans - Club

En période scolaire, le club 10/14 est ouvert tous les mercredis, de 14h30 à 16h

Les jeunes construisent eux-mêmes leur programme d'activités, accompagnés par l'équipe d'animation.

Pendant les vacances, les activités 10/14 sont proposées à la journée ou demi-journée

3 ou 5 activités sont au choix sur le programme d'activités des vacances, composé de sorties en extérieur, d'activités numériques, de bricolage, d'activités artistiques, de jeux sportifs...

Programme des activités vacances de février *

Atelier poterie, quiz game, customing de mugs, soirée concours de blagues et défis loufoques, soirée black sports...

Accueil 12/18 ans - Local Jeunes

En période scolaire, le Local Jeunes est ouvert les mercredis et samedis de 14h à 19h et les vendredis de 17h à 19h. Pendant les vacances, il est ouvert du lundi au vendredi de 14h à 19h en accueil informel et un programme d'activités est également proposé.

Il s'agit d'un espace dédié aux jeunes, un lieu d'échanges où les animateurs les accueillent et les accompagnent à l'émergence de projets individuels ou collectifs. On y trouve des jeux de société, un billard, un babyfoot, un potager, des jeux en réseaux...

Programme des activités vacances de février *

Soirée thématique cinéma, après-midi sur le livre et les jeux de société, soirée croque-monsieur maison, après-midi coiffure...

* Découvrez l'intégralité de la programmation sur www.pontpean.fr

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION : Local Jeunes – Service Animation

Espace Beausoleil - Allée de la mine - 06 74 83 34 95 - localjeunes@pontpean.bzh

LA MÉDIATHÈQUE, UN LIEU AVEC DES LIVRES, MAIS PAS QUE...



LE BAL DES OISEAUX

Exposition de costumes

Jusqu'au mardi 28 février

L'équipe du spectacle « Le Bal des oiseaux » en résidence à l'espace Beausoleil va exposer plusieurs costumes de leur projet, conçus et fabriqués avec des matériaux de récupération. Plongez-vous dans l'univers exotique du spectacle en venant les découvrir à la médiathèque.

Gratuit / Entrée libre

SOIRÉE SURPRISE

Vendredi 10 mars

> à partir de 17h30

Carte blanche pour l'équipe de la médiathèque ! La thématique de la soirée ne sera dévoilée que quelques jours avant l'évènement. Un teasing vidéo, des indices cachés sur le site internet ou sur la page Facebook de la médiathèque ? Restez à l'affût et guettez les signes.

Gratuit / Entrée libre

L'inscription à la médiathèque est gratuite

HORAIRE :

- Mardi et jeudi : 16h30-18h30
- Mercredi : 10h-12h / 14h-18h30
- Samedi : 10h-12h30

LES PETITS LECTEURS

Samedi 25 mars, de 10h à 10h30

Lectures animées destinées aux enfants de 3 à 6 ans.

Gratuit / Sur inscription



18, route de Nantes - 35131 Pont-Péan
02 99 52 80 53 - mediatheque@pontpean.bzh
www.mediathequepontpean.fr



© Marc Barotte

LE BAL DES OISEAUX OUVERTURE DE RÉSIDENCE

BAL IMMERSIF, MUSICAL
ET COSTUMÉ

VENDREDI **24 FÉVRIER**
18h

« Le Bal des Oiseaux », comme un rituel de sortie de crise : un bal comme une célébration collective pour se retrouver ; les oiseaux comme une invitation à vivre un temps suspendu ; la musique pour s'alléger, s'enchanter et danser jusqu'à l'envol ; le costume pour oser changer, se déconnecter et parader. « Le Bal des Oiseaux » est une invitation à faire un pas de côté vers un ailleurs musical et costumé. Une jungle singulière, accueillante et chaleureuse dans laquelle on a envie de plonger pour bouger nos corps aux rythmes chauds et endiablés de la musique Exotica.

Noémie Bourigault et Benoit Rutten - Engrenages / Tout public - Gratuit



© Bastien Burger

ROUQUINE + MOHICAN (1^{ère} partie)

CHANSON POP

VENDREDI **14 AVRIL**
20h30

Rouquine chante le spleen avec une ironie mordante, dans une langue explicite et poétique. Les mélodies sont obsédantes et la tête bouge sur une électro-pop élégante et racée. Les mots sont comme des percussions qui frappent au ventre. Ça remue et ça fait marrer.

MoHican fait se rencontrer avec malice la chanson, le hip-hop et les musiques électroniques. Résolument inscrit dans son époque, le groupe propose un univers hybride où cohabitent instruments acoustiques et productions digitales.

Dans le cadre du festival Mythos / Tout public - de 6 à 15€

POUR ACHETER VOS PLACES

www.espacebeausoleil.fr



02 99 05 75 63



espacebeausoleil@pontpean.bzh



L'agenda

FÉVRIER

JUSQU'AU MARDI 28 FÉVRIER

LE BAL DES OISEAUX

- Exposition de costumes -
à la médiathèque
- Résidence -
à l'espace Beausoleil

MARS

SAMEDI 4 MARS à 20h30
**GRAND SPECTACLE
DE CHANSONS
THOMAS (THE VOICE 11)**
Comité des fêtes
à l'espace Beausoleil

LUNDI 6 MARS à 20h30
CONSEIL MUNICIPAL
salle du conseil municipal

VENDREDI 10 MARS
à partir de 17h30
pour les enfants, ados et adultes
SOIRÉE SURPRISE MÉDIATHÈQUE
Carte blanche pour l'équipe
à la médiathèque

DIMANCHE 12 MARS de 8h30 à 16h30

BRADERIE PUÉRICULTURE

Association Primevère
à l'espace Beausoleil

MERCREDI 15 MARS à 19h30

CONCERT À 150 VOIX

Musique Rive Sud
à l'espace Beausoleil

SAMEDI 18 MARS à 20h30

DIMANCHE 19 MARS à 15h

«ARDÈLE ET LES TORÉADORS»

Théâtre - Les Arts Maniaques
à l'espace Beausoleil

LUNDI 20 MARS à 20h30

CONSEIL MUNICIPAL

salle du conseil municipal

SAMEDI 25 MARS de 10h à 10h30

LES PETITS LECTEURS 3-6 ANS

à la médiathèque

SAMEDI 25 MARS à 9h30

DIMANCHE 26 MARS à 8h30

COUPE DE FRANCE DE VIET VO DAO

Club de Viet Vo Dao de Pont-Péan
au complexe sportif Jacques Gourdais

MERCREDI 29 MARS

ATELIERS ÉCO-GESTES

à la mairie

AVRIL

SAMEDI 1^{er} AVRIL de 10h à 12h

ATELIER D'ÉCRITURE

ADOS ET ADULTES

à la médiathèque

MERCREDI 12 AVRIL à 20h30

CONSEIL MUNICIPAL

salle du conseil municipal

MERCREDI 12 AVRIL de 15h à 16h30

ATELIER D'ÉCRITURE ENFANTS

à la médiathèque

VENDREDI 14 AVRIL à 20h30

ROUQUINE + MOHICAN

Chanson pop

à l'espace Beausoleil



Le prochain magazine
municipal paraîtra
le lundi 13 mars 2023

Informations à
communiquer pour
le mardi 14 février 2023



Retrouvez toute l'information
de votre ville sur son site internet
www.pontpean.fr



Recevez l'actualité pont-péannaise
en vous inscrivant à la
newsletter



Suivez l'actualité,
l'agenda et les lives sur
@VilledePontPean

Directeur de publication : Michel DEMOLDER - Lettre d'information municipale réalisée par le service communication de la commune avec la participation des élus, des services municipaux et des associations. Tirage 2150 exemplaires - distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants de Pont-Péan.

Imprimerie Chat Noir - 1, rue de la Jaunaie de Mivoie - 35136 SAINT-JACQUES DE LA LANDE

Contact : communication@pontpean.bzh

Pont-Péan